



PROVINCE DE QUEBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le dix-septième jour de novembre deux mille vingt et un, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents :

M. Magella Émond, maire
M. André Daraîche, conseiller
Mme Marise Ouellet, conseillère
Mme Madone Mercier, conseillère
M. Claude Cloutier, conseiller
Mme Colette Réhel, directrice-générale

Absents :

M. Yannick Ouellet, conseiller
M. Alain Gagnon, conseiller

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Colette Réhel fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 136-11-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. André Daraîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec un ajout au point varia : SPLACH.

RESOLUTION NUMÉRO 137-11-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021

Il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021 soit adopté.

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021

Le suivi du procès-verbal est fait par M. Magella Émond, maire

RESOLUTION NUMÉRO 138-11-21

Acceptation des comptes – Liste en annexe

Il est proposé par Mme Madone Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes soit adoptée telle que déposée au montant de 28 857.55 \$.

Qu'une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 11-2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 139-11-21

Versements de taxes - paiement

ATTENDU QUE lorsque le total des taxes et des compensations de l'année en cours d'un compte est égal ou supérieur à 500,00 \$, la Municipalité de Mont-Saint-Pierre accepte que ce compte soit payable en quatre (4) versements dans des délais prévus.

ATTENDU QUE le compte de taxes est posté aux citoyens vers la fin du mois de février et, les versements sont exigibles à la fin des mois de mars, mai, juillet et septembre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal conserve cette formule pour le paiement des taxes donc, aucune modification ne sera faite au règlement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 140-11-21

Dernier versement Coop – parts privilégiées

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-St-Pierre suit toujours l'évolution du projet de développement économique et touristique créé par la nouvelle Coopérative de solidarité de Mont-Saint-Pierre;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acheter des parts privilégiées pour l'année 2021 dans la nouvelle coopérative de solidarité;

ATTENDU QUE d'autres partenaires financiers ont investis dans la coopérative et que la Municipalité, suite à la résolution 157-12-19 a investi 25000.00 \$ en parts privilégiés pour l'année 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité, suite à la résolution 145-11-20 a investi 25000.00 \$ en parts privilégiés pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité investit un montant de 10 000.00\$ dans la Coopérative pour l'année 2021;

QUE ces fonds soient pris à même les fonds prévus pour la démolition de l'Auberge puisque celle-ci fait partie de la relance économique de Mont-St-Pierre par la coopérative;

QUE les fonds fournis par la Municipalité soient utilisés comme levier (mise de fonds) pour aller chercher des subventions disponibles par d'autres bailleurs de fonds.

QUE les pièces justificatives soient fournies à la Municipalité par la Coopérative lors de la reddition de compte.

RÉSOLUTION NUMÉRO 141-11-21

Acceptation de la programmation pour la TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. André Daraîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Mont-Saint-Pierre s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministre, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

RÉSOLUTION NUMÉRO 142-11-21

BAIL – Comité des Loisirs de Mont-Saint-Pierre

Il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une entente pour la Gestion du Complexe Claude Mercier soit signée entre la Municipalité de Mont-Saint-Pierre et le Comité des Loisirs-Mont-St-Pierre pour la période du 1 décembre 2021 au 31 mai 2022.

QUE la conseillère Mme Madone Mercier, étant membre du Comité des Loisirs, a déclaré son conflit d'intérêt et n'a pas participé au pourparlers de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 143-11-21

PG Solutions - Impartition

Il est proposé par Mme Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'offre de PG Solutions au montant de \$3250.00 pour une impartition sur les conciliations bancaires d'avril à septembre 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 144-11-21

Déclaration des intérêts pécuniaires

ATTENDU QU'en vertu des articles 357 et 358 de la LÉRM, tout membre d'un conseil municipal doit produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection et mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires ;

ATTENDU QUE tous les élus de la Municipalité ont été élus par acclamation le 1 octobre 2021 et proclamés en date du 4 de ce même mois;

Il est proposé par Mme Madone Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Direction de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre confirme que tous les membres du conseil ont déposés une déclaration d'intérêts pécuniaires dans les délais prescrits.

RÉSOLUTION NUMÉRO 145-11-21

Représentant MADA – Municipalité Amis des Aînés

ATTENDU QU'un comité de pilotage pour le programme MADA est mise en place, en concert avec la MRC de la Haute-Gaspésie ;

ATTENDU QUE l'élue qui a été désignée antérieurement pour faire partie de ce comité, ne fais plus partie du conseil municipal ;

Il est proposé par Mme madone Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil désigne Mme Marise Ouellet comme représentante pour la Municipalité de Mont-Saint-Pierre, sur le Comité MADA de la MRC de la Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 146-11-21

Représentant AJHG – Animation Jeunesse Haute-Gaspésie

ATTENDU QUE l'organisme d'Animation Jeunesse Haute-Gaspésie demande un représentant sur son comité pour représenter la Municipalité de Mont-Saint-Pierre ;

Il est proposé par Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil désigne M. Claude Cloutier comme représentant pour la Municipalité de Mont-Saint-Pierre, sur le Comité d'Animation Jeunesse Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 147-11-21

Représentant NNM - Nourrir Notre Monde

ATTENDU QUE l'organisme Nourrir notre monde demande un représentant sur son comité du projet LAB pour représenter la Municipalité de Mont-Saint-Pierre ;

Il est proposé par M. André Daraîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil désigne M. Magella Émond comme représentant pour la Municipalité de Mont-Saint-Pierre, sur le comité du projet LAB de l'organisme Nourrir notre monde.

RÉSOLUTION NUMÉRO 148-11-21

Adhésion FQM 2022

Il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil municipal de Mont-Saint-Pierre accepte de renouveler leur adhésion pour l'année 2022 à la Fédération québécoises des municipalités au montant de 1013.76\$ avant taxes, ce montant ce détaillant comme suit :

- La cotisation, 976.28\$
- Le fonds de défense, 37.48\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 149-11-21

Plans de cadastre à approuver

Il est proposé par Mme Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accepte le nouveau plan de cadastre déposé par l'arpenteur M. Pierre P. Pelletier en remplacement du lot 6 647 200 par les lots 6 483 354 à 6 483 355 du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 150-11-21

Varia : Demande de commandite – Organisme Splach

Il est proposé par M. André Daraîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal offre une commandite au montant de 75.00\$ à l'organisme SPLACH pour la fête de Noël des enfants.

Avant la période de questions, M. le Maire informe les citoyens :

- Coop – Financement PARITT
- Camping
- DIDS
- Vente du terrain
- AJHG - AGA
- Mont-Louis - Incendie
- UQAR – résilience côtière
- Plan Intégré de dév. des Chic-Chocs
- 20 saisons d’une employée du camping
- Promoteur immobilier
- PL-49 / formation 5/02/2022
- Éboulis côté Ouest
- MTQ 18/11/2021

PÉRIODE DE QUESTIONS :

- Budget / Borne électrique
- Travaux dans la baie
- Déneigement

RÉSOLUTION NUMÉRO 151-11-21

Levée de la séance

Il est proposé par M. André Daraîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 20h42.

Magella Émond
Maire

Colette Réhel
Directrice générale

Je, Magella Émond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

